



Assemblée Générale Ordinaire de l'a.s.b.l. Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball

Quand : le **samedi 13 juin 2026** à 10h00

Lieu : **Liège** (Maison des Sports)

Le bureau sera ouvert à partir de 9h30

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des représentants des clubs.
2. Allocution du Président.
3. Approbation du rapport d'activités du Conseil d'administration.
4. Modifications des Statuts et du ROI.
5. Rapport de la trésorerie :
 - Bilan de l'année 2025-2026
 - Rapport des vérificateurs aux comptes.
 - Décharge aux administrateurs.
 - Approbation du budget 2026-2027
 - Désignation d'un vérificateur aux comptes pour une durée de 3 ans.
6. Elections statutaires,
 - Achten Philippe (affilié à Esneux et actuellement Président du Comité Provincial)
 - Deflandre Philippe (affilié à Marchin et actuellement Trésorier)
 - Halleux Philippe (affilié à Thimister et actuellement Responsable Cellule Formation)
 - Humblet Eric (affilié à Thimister actuellement Responsable Cellule Arbitrage)
 - Bessemans Manon (affilié à Walou Volley)
7. Elections de deux représentants issus des clubs pour siéger dans la délégation provinciale à l'AG de la FVWB :
 - Alain Cabay (affilié au club de Waremme Volley)
 - Jean-Pierre Chisogne (affilié au club d'Esneux)

Hors AGO

Tirage de la Coupe Marcel Bodart 2026-2027

Ph. ACHTEN
Président

M. VANDEVELD
Secrétaire



DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné

Président du Club Matricule :

Donne pouvoir à Licence :

Afin de représenter mon club à l'AGO du Royal Comité Provincial de Volley-Ball
du 13 juin 2026.

Signature du Président :

P.S. Les représentants des clubs (hors présidence) doivent obligatoirement être porteurs de la délégation de pouvoirs signée par le Président (du club).

Rapport d'activités de l'Organe d'Administration

Vous trouverez ci-après le rapport d'activités de l'Organe d'Administration du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball (RCPLgVb) pour la saison 2025-2026

Rappelons tout d'abord la composition de cet organe d'administration :

Président	Philippe ACHTEN
Vice-Président	Patrick HERBRANDT
Vice-Présidente germanophone	Dominique RETERRE
Secrétaire	Marc VANDEVELD
Trésorier	Philippe DEFLANDRE
Statuts et Règlements	Olivier LECLUSE
Président Cellule Arbitrage	Eric HUMBLET
Président Cellule Communication	Benjamin BAGUETTE
Président Cellule Compétition	Alain MICHAUX
Président Cellule Compétition Jeunes	Pascal SCHMETS/Marc VANDEVELD
Président Cellule Formation	Philippe HALLEUX

La saison 2025-2026 est quasi terminée (il ne reste que les finales francophones et nationales à disputer au moment d'écrire ces quelques lignes) et peut être qualifiée de bon millésime. En effet, nous avons connu peu de soucis d'organisation et obtenu quelques satisfactions sportives comme le récent titre de Champion de Belgique de Maaseik auquel ont activement contribué 2 internationaux liégeois en la personne de Sam Fafchamps et Pierre Perrin. Ils constituent des exemples qu'il nous faut mettre en exergue auprès de nos jeunes joueurs.

Cette année, plus que les précédentes, votre comité a continué à moderniser ses structures et ses processus afin d'être le plus efficace et à votre service. Vous en apprendrez plus en lisant les différents rapports d'activité qui constituent la raison d'être de ce document et découvrirez notamment les détails concernant la refonte de la cellule communication, les performances de la cellule arbitrage ou bien encore les nombreuses initiatives entreprises par la cellule formation.

Notre trésorier, que je remercie ici, continue de son côté à professionnaliser la gestion de nos finances et à offrir au CP une visibilité accrue sur la gestion de son budget.

Par ailleurs, je m'en voudrais de passer sous silence le travail titanesque réalisé par nos 2 cellules compétition et le défi relevé par Marc Vanderveld pour succéder à Pascal Schmets.

J'en profite également pour sincèrement remercier Pascal du travail qu'il a accompli pendant de très nombreuses années à la tête de la cellule jeunes et souhaiter le meilleur à Marc qui a relevé le défi de lui succéder. Je compte sur votre bienveillance et votre patience pour l'aider dans cette tâche.

Clubee sera encore la saison prochaine le logiciel que nous utiliserons pour gérer nos futurs championnats mais son remplaçant se profile. En attendant, nos spécialistes maison feront le maximum pour vous aider à l'utiliser efficacement donc n'hésitez pas à faire appel à notre adresse email dédiée (helpdesk@volleyliege.be)

Merci à tous les bénévoles qui œuvrent constamment à l'essor de notre beau sport ! Mettez bien à profit la période plus calme qui se profile pour vous ressourcer mais aussi pour commencer à préparer la future saison que nous nous réjouissons de vivre avec vous.

Patrick HERBRANDT
Vice-Président
Rapporteur

Rapport d'Activité de la Cellule Compétition Jeunes

La réunion de présentation de la saison a eu lieu le 12 juin 2025, les propositions ont été exposées et validées par les responsables jeunes des clubs.

Démission de Pascal Schmets le 15/02/2026 :

Dans le cadre de son mandat, Pascal a assuré ses fonctions avec sérieux et engagement jusqu'à sa démission intervenue le 15 février 2026. Durant cette période, il a contribué activement aux activités et aux projets mis en place pour la cellule jeunes, en apportant son expertise et en participant aux différentes initiatives menées.

Depuis la démission de Pascal Schmets

La collaboration avec les responsables de clubs s'est très bien passée et leur aide m'a été précieuse. Cette communication avec certains clubs m'a permis de rencontrer des personnes que je ne connaissais pas « bien ».

Commentaires :

- + Calendriers disponibles sur Cluee pour le 1^{er} tour et le second tour dans les meilleurs délais.
- + L'inscription aux tournois qualificatifs pour les championnats francophones était prévue pour le 30/06/2025 (pour les U17 et les U19) et le 30/09/2025 (pour les U11, les U13 et les U15)
- + Un tournoi qualificatif (U13) avait lieu en même temps qu'un rassemblement U13 : les 2 organisations ne s'adressent pas aux mêmes joueurs. Le tournoi est qualificatif pour les finales francophones et s'adresse donc aux meilleurs et le rassemblement est dédié principalement aux débutants
- + Forfaits de clubs lors des qualifications pour le championnat francophone, cela déstabilise l'organisation des événements (9 forfaits !!).
- + Pour les tournois U17 et U19, l'inscription des équipes est prévue pour fin du mois de juin, les grilles n'ont pas été communiquées suffisamment tôt pour adapter le calendrier des équipes en promotion et VB, la démarche est à améliorer pour la prochaine saison. Le but étant également de limiter la charge physique pour les joueurs de manière à éviter toute blessure. Un club ne peut imposer ses horaires pour un tournoi.
- + Pour le second tour, la date d'inscription était limitée au 23/11, publication sur Cluee début décembre ; quelques clubs ont rentré les informations tardivement.
- + Nombreux désistements (justifiés ou pas) pour des rencontres courant de semaine ou à la veille du week-end concerné, difficulté de reprogrammer certains matchs ; au final, ce sont les jeunes qui disposent de moins de temps de jeu.

La saison 2025-2026 régulière s'est achevée avec les résultats suivants :

A/ Champions de séries :

- U13 4.4 série A : Thimister A
- U13 4.4 série B : Thimister B
- U13 4.4 série C : Marchin A
- U13 4.4 série D : Esneux A
- U15 garçons : Waremmes A
- U15 filles série A : Thimister A
- U15 filles série B : Franchimont-Theux A
- U15 filles série C : Baelen A

B/ Champions provinciaux qui participent aux championnats francophones des jeunes :

- U11 garçons : **Waremmes**
- U11 filles : **Thimister**
- U13 garçons : **Waremmes**
- U13 filles : **Thimister**
- U15 filles : **Waremmes**
- U15 garçons : **Waremmes**
- U17 garçons : **Waremmes**
- U17 filles : **Waremmes**
- U19 garçons : **Waremmes**
- U19 filles : **Waremmes**

Marc Vanderveld

Responsable Cellule Compétition Jeunes f.f.

Rapport d'Activité de la Cellule Compétition

La cellule compétition a la charge de tout ce qui concerne la compétition, aussi bien les championnats que la coupe Marcel Bodart

Elle crée les championnats, effectue les changements, vérifie les feuilles de matchs et règle les différents problèmes liés à cette organisation.

Cette saison s'est composée d'un championnat féminin, d'un masculin et d'un loisirs.

Le championnat féminin était composé de :

- Une série P1D de 12 équipes
- Deux séries de P2D de 12 équipes chacune
- Trois séries de P3D de 12 équipes chacune
- Quatre séries de P4D de 10-11-11 et 11 équipes

Il y a donc eu un total de 115 équipes (+2 comparé à la saison précédente) pour un total de 1152 rencontres.

Le championnat masculin était composé de :

- Une série P1M de 12 équipes
- Deux séries de P2M de 12 équipes
- Trois séries de P3M de 9-9 et 10 équipes.

Il y a donc eu un total de 64 équipes (+4 comparé à la saison précédente) pour un total de 666 rencontres.

Le championnat loisirs était composé de :

- Une série A de 12 équipes
- Une série C de 12 équipes

Il y a donc eu un total de 24 équipes (-1 comparé à la saison précédente) pour un total de 264 matchs.

La coupe Bodart s'est quant à elle déroulée pour

- Sa partie féminine en 5 tours qualificatifs (58 matchs) + ½ et finale le même jour (1 Mai à Malmédy)
- Sa partie masculine en 4 tours qualificatifs (47 matchs) + ½ et finale le même jour (1 Mai à Malmédy)

Certains niveaux possédant plusieurs séries, les champions et les montants n'étaient pas encore tous connus et il a donc fallu procéder à des barrages.

Ce qui a résulté en 49 matchs supplémentaires pour toutes les séries confondues.

Les résultats finaux sont les suivants :

P1D : montante (**Olne A**) et descendantes (**Baelen A – Esneux A**)

P2D : montantes (**Waremmes G – Walou B**) et descendantes (**Limbourg A - Hermalle A**)

P3D : montants (**St Jo Welkenraedt – Waremmes H – Esneux C**) et descendantes (**Thimister F – Remouchamps D et Sart-Tilman C**)

P4D : montantes (**Remouchamps E – St Jo Welkenraedt D - Waremmes J – Hannut C**)

P1M : montant (**Mortroux C**) et descendants (**Gd Rechain A – Herstal C**)

P2M : montants (**Lommersweiler A – Esneux D**) et descendants (**Stavelot A – Tihange A**)

P3M : montants (**Lommersweiler B – Hermalle A – Waremmes G**)

Loisirs A : **Tihange A**

Loisirs C : **Malmedy A**

Vainqueur Coupe Marcel Bodart Dames

Waremmes (Nat3)

Vainqueur Coupe Marcel Bodart Messieurs

Waremmes (Nat2)

Vainqueur Coupe Loisirs

Waremmes

Alain MICHAUX

Responsable Cellule Compétition

Rapport d'Activité de la Cellule Formation

Activités de formation et de perfectionnement :

1/ Pour les arbitres

Deux séances de formation (septembre et janvier) continue sont organisées dans le courant de la saison.

Un total de 39 candidats a été recruté en 2025-2026 (14 et 25 sur 44 candidats).

La cellule arbitrage a fait, une fois de plus, un travail formidable et vous détaille ses actions dans son rapport d'activité.

2/ Pour les entraîneurs/coaches

Des colloques et des séminaires sont proposés aux entraîneurs de tous niveaux pour parfaire leur formation continue et ce parfois en collaboration avec d'autres institutions, notamment l'ADEPS, ou même des clubs.

C'est ainsi que nous avons réorganisé un clinic sur le thème de l'avenir du volley, à Waremmes au hall Leburton avec le club de Walou le 16 août.

En résumé, la journée s'intitulait « Le volley francophone à la croisée des chemins » Ph.Halleux en était l'initiateur et le rapporteur pour le CP Liège

Contexte

L'initiative est née de plusieurs constats, critiques, propositions et demandes récurrentes de la part d'affiliés et des clubs. C'est en présence de notre directeur technique Dominique Blairon que la réunion, articulée autour d'un PP, s'est tenue dans les locaux que Marc Vandeveld, secrétaire du CP et membre de la cellule Formation, a mis à disposition.

Philippe Achten, président du CP a assuré la présidence de la tenue.

Etaient présents hormis les précités: Frédéric Servotte (Guibertin / Sélection Liège), Claude Cormeau & Viera Krénicka (Thimister), Nicolas Bodard, Francis Devos (Thimister / Aubel), Frédéric Schmitt (Chaumont), Dominique Colin (ex Namur / Guibertin), Philippe Varrasse (Mouscron), Gilles Lombard (Herstal), Charlie Galloy (Sporta Bruxelles) ainsi que David Brozak, Etienne Dantinne & Vincent Perin (Waremmes)

A. Echange d'expériences et de bonnes pratiques

Partie première : recrutement, fidélisation, détection...

On pratique mal le volley scolaire qui reste une opportunité aujourd'hui délaissée. La Fédération est peu présente dans les écoles or des projets et des initiatives intéressantes voire essentielles peuvent y naître comme les témoignages très riches de Nicolas Bodard et de Philippe Varasse vont le démontrer durant la discussion.

On doit apporter des choses pratiques aux professeurs

On doit penser en termes ludiques

On doit intégrer les conditions de travail scolaire

On doit adapter le matériel (ballon plus gros et plus léger et non l'inverse...)

B. Le développement du haut-niveau

Interpellation d'Etienne Dantinne et de Viera Krenicka, « 8 matches contre 32 chez les Flamands en 3/3 »

On ne peut améliorer le niveau qu'en améliorant le niveau des encadrants

8 clubs à un certain niveau

2 niveaux en Flandre : ceux qui jouent le championnat et ceux qui jouent la Coupe

Être champion de Belgique, est-ce le but ?

Développement d'abord individuel puis collectif

Vitesse de frappe déterminante

Améliorer les trajectoires individuelles

Développer l'élite par et pour les clubs

Développer le recrutement

Développer l'encadrement

200 joueurs dans 2 ans avec les districts

Travail dans les provinces...

A quel niveau « seniors » jouent les meilleurs jeunes ?

Il faut exposer les meilleurs jeunes

Les championnats ne pourront être révolutionnés.

Compagnonnage auprès d'entraîneurs routinés ?

Autant de pistes et de questions qui sont ouvertes mais auxquelles la Fédération n'a, jusqu'à présent, pas apporté de réponses concrètes.

3/ Rassemblements U11 et U13 et Interprovinces

Esneux en septembre, puis Hermalle en octobre, Aubel en Novembre, décembre à Verviers, janvier à Aubel, février Herstal (Black light), mars Hermalle.

Plus de 120 enfants à chaque fois.

Samedi 04/04 la journée finale à Malmedy baptisée par la cellule Formation *Mémorial Luc Mercier*.

Outre le concept, nous avons également inventé un logo et réalisé un roll up.



Interprovinces : nos jeunes sélectionnés provinciaux ont participé, garçons et filles aux deux premiers inter-provinces, à Namur sur deux sites puis à Liège (Verviers-Thimister) avec des

résultats relativement bons sous la houlette de Francis Devos, Camille Dehaene et Léa Moës pour les filles, Frédéric Servotte, Gilles Lombard et Thibaut Goset pour les garçons. Pour le dernier inter-province à St Guislain du 6 avril, seules les filles étaient en nombre utile. Les garçons ont dû renoncer, faute de combattants et cette défection qui se marquait déjà lors des entraînements provinciaux va bien dans le sens d'une remise en question de ces inter-provinces de moins en moins pertinents quand on sait que la FVWB a mis en place une structure centrale à Seneffe pour les meilleurs et plusieurs centres d'excellence dont Waremme sous forme de districts.

La présence aux entraînements est problématique et la présence de jeunes issus des clubs formateurs a moins de sens que dans le passé.

4/ Pour les clubs et entraîneurs

Cette saison 25-26, nous avons enregistré 3 séances de « formation animateur » (D) à Liège En avril 2025 à Herstal, en août à Kettenis et en janvier 2026 à Seraing. Un total de 58 participants dont 25 ont déjà validé la formation.

Le CP a également soutenu 6 séances de Proxy Volley.

Pour info, le coût global d'une séance de Proxy-volley est de 350 €. La FVWB prend en charge 200 €, le solde de 150 € est facturé à l'entité.

Pour Liège: le CP intervient à hauteur de 100 €, le reliquat de 50 € est à charge du club accueillant et bénéficiant de la séance de Proxy-volley.

En 2025 :	En 2026 :
Walou 16 août	Grivegnée 26 janvier
Thimister 3 octobre	Esneux 3 mars
Lommersweiler 4 octobre	Thimister 29 avril

Donnant toutes lieu à une validation des cartes.

Ce même 29 avril, à Thimister, formation continuée pour toutes les cartes sur le thème de **l'hyper coach** avec Francis Devos, Stéphane Derome, Aurélie Honnay, Frédéric Servotte, Philippe Halleux et en présence de notre directeur technique Dominique Blairon, tous niveau A.

Il en ressort notamment que les clubs ont de plus en plus de difficultés à gérer les parents, que le manque d'engagement rend la préparation physique difficile et surtout ne permet pas d'ambitions sportives, que la dimension psychologique dans les rapports avec tous les acteurs n'est pas appréhendée dans la formation, que le travail de formation initiale et de recrutement est en grand péril faute de reconnaissance au vu de la politique « agressive des grands clubs...



5/ Pour les jeunes joueu.se.r.s

Un dimanche matin par mois, des séances d'entraînement sont proposées par le staff de la cellule Formation aux garçons et aux filles cadet(te)s ou plus jeunes; les meilleur(e)s d'entre elles/eux forment la base des sélections provinciales appelées à jouer 3 fois par saison (1^{er} Novembre, 1er week-end de janvier et week-end avant Pâques) les compétitions interprovinciales francophones. Au niveau de l'encadrement, nous avons pu compter sur un beau staff avec pour les filles, Francis Devos secondé par Camille Dehaene, Léa Moës (qu'on retrouve également avec Thibaut pour les rassemblements) et Thibaut Goset également présent pour les garçons avec Frédéric Servotte et Gilles Lombard



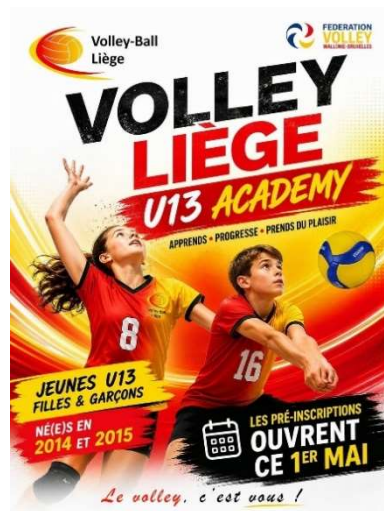
Comme déjà mentionné auparavant, le magnifique dimanche de Pâques à Malmedy a réuni près de 150 jeunes joueurs et joueuses U11 et U13, venus se mesurer lors du tournoi de volley et participer à une série d'activités ludiques.



Point culminant des tournois U11 et U13, l'événement VB14 est cette saison renommé Mémorial Luc Mercier, en souvenir de cette figure essentielle qui a guidé tant de jeunes vers le haut niveau.

La journée a été rythmée par des combats épiques de volley, ainsi que par d'autres activités telles que la course d'orientation, les constructions Légo, et des jeux collaboratifs. En point d'orgue de la journée, une magnifique remise des prix a mis les joueurs à l'honneur. Chaque participant a reçu un T-shirt offert par le comité provincial.

Le temps de midi fut également consacré à la première présentation aux dirigeants et entraîneurs du nouveau projet de formation du CP Liège en collaboration avec la fédération francophone : la Volley Liège U13 Academy. Ce projet propose à 50 joueurs ou joueuses U13 des entraînements de 2h30 chaque mercredi, encadrés par une équipe d'entraîneurs formateurs et soutenus par la fédération francophone.



6/ Coupe de Belgique

Nous avons également organisé et encadré la participation à la finale de la Coupe de Belgique organisée à Anvers en février et emmené deux cars de 50 personnes à cette grande fête du volley national dans une ambiance agréable et un réjouissant mélange des générations. Seuls points noirs, Sam Fafchamps et Pierre Perin n'ont pas ramené la Coupe nationale et la journée était pleinement jouée en club donc moins de candidats que prévu d'autant plus que Waremme et St Jo avaient également affrété un car.

Philippe HALLEUX et Marc VANDEVELD
Responsables de la cellule formation

Rapport d'Activité de la Cellule Arbitrage

La cellule arbitrage a assuré la désignation des arbitres pour l'ensemble des rencontres des séries provinciales, les tours qualificatifs en vue des finales francophones, la dernière édition de la Coupe Marcel Bodart, ainsi que des désignations en renfort pour la FVWB. Elle a également veillé à la désignation d'arbitres jeunes et de parrains lors des rencontres de jeunes.

Une première session de formation d'arbitres s'est tenue à Liège en septembre 2025. Elle a rassemblé 14 candidats, qui ont tous poursuivi l'intégralité de leur formation. En cours de saison, deux candidats supplémentaires ont suivi la formation théorique via e-learning ; ils ont réussi avec succès l'ensemble des épreuves, tant théoriques que pratiques.

En janvier, une deuxième session de formation a accueilli 30 candidats, dont 25 ont mené leur parcours à terme avec réussite.

Au total, ce sont donc 41 nouveaux arbitres qui ont été formés cette saison. Compte tenu des 12 arrêts enregistrés avant le début de celle-ci, l'effectif global a augmenté de 29 arbitres. Il s'agit, une fois encore, d'une excellente année.

Toutes nos félicitations à ces nouveaux arbitres.

Grâce à ces arrivées, les départs ont été largement compensés, permettant de couvrir l'ensemble des rencontres avec des arbitres officiels. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement et leur disponibilité.

Il est également à souligner que le corps arbitral reste majoritairement composé de jeunes, avec une belle parité entre hommes et femmes.

La formation continue s'est déroulée en décembre à Herstal. Elle a rencontré un franc succès. Le programme comprenait un exposé sur les nouvelles directives, suivi d'analyses vidéo de situations de match avec échanges et discussions sur les décisions arbitrales, avant de se conclure par diverses recommandations.

Un blind test y a également été organisé, rencontrant un vif succès auprès des participants.

Par ailleurs, plus de 60 visionnements seniors ont été réalisés au cours de la saison.

Dans le cadre de son plan d'action, la cellule arbitrage a organisé deux séances d'information destinées aux jeunes, une formation module 1 et deux formations module 2. Ces initiatives ont permis l'émergence de 8 nouveaux arbitres jeunes, qui ont pu mettre en pratique leurs acquis lors de rencontres, encadrés par des parrains. Félicitations à ces jeunes talents et plein succès pour la suite.

L'ensemble des actions menées (réunions de cellule, séances d'information et de formation, encadrement des nouveaux candidats, suivi des jeunes arbitres, parrainages et visionnements) a contribué à renforcer les effectifs disponibles. Il convient toutefois de poursuivre ces efforts afin de maintenir un nombre suffisant d'arbitres et éviter des rencontres sans officiel.

Nous avons également l'honneur de présenter 6 arbitres à l'examen du grade d'arbitre fédéral, qu'ils passeront lors des finales francophones jeunes à Spa.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de la FVWB, deux de nos arbitres féminines, âgées de 16 et 17 ans, ont eu l'opportunité d'arbitrer une rencontre de promotion dames aux côtés d'un arbitre de Volley Belgium.

Enfin, lors des finales de la Coupe Marcel Bodart, les arbitres désignés pour les demi-finales et les finales étaient tous de jeunes arbitres en devenir. Le plus âgé avait 26 ans et la plus jeune 17 ans, tous encadrés par des arbitres expérimentés. Cette initiative a rencontré un réel succès.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des acteurs pour leur soutien et leur engagement, et nous nous réjouissons de poursuivre sur cette dynamique afin de faire encore mieux la saison prochaine.

Eric HUMBLET
Président de la cellule arbitrage

Rapport d'Activité de la Cellule Communication

1. Contexte général

La saison 2025-2026 a constitué une **année de transition importante** pour la cellule Communication, marquée par la **passation de pouvoir entre Jean-Claude Baccus et Benjamin Baguette**.

Cette transition a impliqué une phase d'adaptation, tant au niveau des méthodes de travail que de l'organisation globale de la communication au sein de l'Organe d'Administration (OA).

2. Étape 1 : État des lieux et prise en main

La première phase de la saison a été consacrée à :

- Une **analyse du fonctionnement existant**
- Une **prise en main des outils et des processus**
- Une **évaluation des besoins actuels en communication**

Cette étape a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration, notamment en matière de structuration, de modernisation et de cohérence des communications.

3. Étape 2 : Définition et priorisation des projets

À la suite de cet état des lieux, plusieurs projets ont été identifiés et priorisés :

- Nettoyage et mise à jour des adresses e-mail
- Structuration des communications vers les différents acteurs
- Création de pages sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
- Mise en place d'une newsletter
- Création d'une identité visuelle et d'un logo
- Développement d'un nouveau site internet

Priorité stratégique : nouveau site internet

La priorité a été donnée à la **refonte complète du site internet**, celui-ci étant devenu **obsolète tant sur le plan technique que visuel**.

L'objectif est de proposer un outil moderne, accessible, structuré et adapté aux besoins actuels des clubs et membres.

Avancement :

- Structure du site définie
- Site actuellement en cours de création
- Mise en ligne prévue pour le début de la saison prochaine

Les autres projets seront déployés progressivement lors de la saison 2026-2027.

4. Actions réalisées durant la saison

Au cours de cette saison, plusieurs actions concrètes ont été menées :

- **Nettoyage et mise à jour des adresses e-mail**
- **Création de plusieurs propositions de logo / identité visuelle**
- **Définition de la structure du futur site internet**
- **Lancement du développement du nouveau site**

Ces actions constituent une base solide pour les développements futurs.

5. Difficultés rencontrées

Plusieurs défis ont été identifiés :

- Une **différence de méthode de travail** par rapport au fonctionnement passé
- Une **centralisation importante des tâches auparavant**, notamment par Jean-Claude Baccus, y compris sur des aspects dépassant la communication
- Une **nécessité d'adaptation de l'ensemble de l'OA** à une nouvelle manière de fonctionner

L'enjeu principal est de :

- 👉 **moderniser les pratiques sans rupture brutale,**
- 👉 **tout en restant réaliste au regard du caractère bénévole des fonctions.**

6. Perspectives et objectifs 2026-2027

Les priorités pour la prochaine saison sont les suivantes :

1. Structuration de la cellule Communication

- Création d'une **véritable cellule composée de plusieurs membres**
- Objectif : répartir les tâches et faciliter la création de contenu
- Notamment pour les réseaux sociaux et la communication digitale

2. Développement de la présence digitale

- Lancement des pages **Facebook et Instagram**
- Mise en place d'une communication plus dynamique et régulière

3. Mise en place d'une newsletter

- Communication structurée vers l'ensemble des membres
- Amélioration de la diffusion des informations importantes

4. Finalisation et lancement du site internet

- Mise en ligne en début de saison
- Utilisation comme outil central de communication

7. Conclusion

Cette saison 2025-2026 a permis de poser les bases d'une **communication modernisée** au sein du Comité Provincial.

L'objectif n'est pas de bouleverser immédiatement les pratiques existantes, mais de **faire évoluer progressivement les outils et méthodes**, dans un esprit de collaboration et en tenant compte des réalités du bénévolat.

La saison prochaine devra permettre de **concrétiser ces bases** et de donner une nouvelle dynamique à la communication du Comité.

Benjamin Baguette

Responsable de la cellule communication

Proposition de modifications du ROI

Article 5030 : Cours d'arbitrage et séance d'information

- La cellule arbitrage est tenue d'organiser, pendant la saison sportive au moins un cours d'arbitrage pour les licenciés de plus de 16 ans, et de faire passer les épreuves théoriques durant l'année sportive en cours.
- Elle peut aussi organiser d'autres sessions :) Suivant les impératifs du moment.) Sur demande d'au moins 5 personnes en un endroit déterminé de la Province.
- Il est aussi possible de suivre le cours d'arbitrage par E-Learning.
- Elle peut organiser ce cours, après accord de l'OA, en collaboration avec d'autres organismes tels que l'ADEPS, l'armée, les écoles d'Éducation Physique, etc... Cependant, dans tous les cas, toutes les conditions prévues par le présent règlement doivent être respectées.
- Elle organise aussi, pour les jeunes de moins de 16 ans, des séances d'information et l'apprentissage des modules de base préparatoires à l'arbitrage "adulte".

Proposition :

Article 5030 : Cours d'arbitrage et séance d'information

Durant chaque saison, la cellule arbitrage est tenue d'organiser au moins un cours d'arbitrage pour les licenciés de plus de 16 ans et de faire passer les épreuves théoriques et pratiques durant cette même saison.

La cellule arbitrage peut organiser d'autres sessions suivant les impératifs du moment ou proposer de suivre le cours d'arbitrage par e-learning.

La cellule arbitrage peut organiser ce cours, après accord de l'OA, en collaboration avec d'autres organismes tels que l'ADEPS, l'armée, les écoles d'éducation physique, etc. Cependant, dans tous les cas, toutes les conditions prévues par le présent règlement doivent être respectées.

La cellule arbitrage organise aussi des séances d'information ainsi que les modules de base préparatoires à l'arbitrage « senior » pour les jeunes de moins de 16 ans.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5040 : Réunion générale des arbitres.

- La cellule arbitrage, en collaboration avec la cellule compétition, doit organiser, annuellement, avant le début de la saison, une réunion générale des arbitres.
- La présence à cette réunion générale est strictement obligatoire pour les arbitres de tous grades appartenant à un club de la province ou rattaché administrativement à la province. Peuvent également y être invités les coachs et entraîneurs des clubs de la province.
- La réunion générale des arbitres débat de toutes questions relatives à l'arbitrage.
- Toute absence est sanctionnée par l'amende prévue à l'annexe 5.

Proposition :

Article 5040 : Réunion générale des arbitres

La cellule arbitrage doit organiser, annuellement et en début de saison, une réunion générale des arbitres.

La présence à cette réunion générale est strictement obligatoire pour les arbitres de tous grades appartenant à un club de la province ou rattaché administrativement à la province et officiant en province (en tant qu'arbitre, parrain ou visionneur).

Les coachs et entraîneurs des clubs de la province peuvent également y être invités si nécessaire.

La réunion générale des arbitres débat de toutes les questions relatives à l'arbitrage.

Toute absence est sanctionnée par l'amende prévue à l'annexe 5.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5060 : Âge.

L'âge minimum pour arbitrer les jeunes est fixé à 12 ans. Il est appelé " jeune arbitre". L'âge minimum pour arbitrer les seniors est fixé à 16 ans. Pour accéder à l'arbitrage pour seniors, le " jeune arbitre", doit être titulaire des attestations de réussite des modules de base et suivre un programme réduit organisé par la cellule arbitrage. L'année civile où l'arbitre atteint 75 ans, il ne peut plus diriger de rencontres, sauf accord de la cellule arbitrage et réinscription annuelle.

Proposition :

Article 5060 : Âge

L'âge minimum pour participer à la formation « jeune arbitre » est fixé à 12 ans. Le jeune arbitre officiera lors de matchs de jeunes et, éventuellement, lors de matchs réserves seniors.

L'âge minimum pour arbitrer les seniors est fixé à 16 ans. Exceptionnellement, une dérogation peut être donnée par la cellule arbitrage.

L'année civile où l'arbitre atteint 75 ans, il ne peut plus diriger de rencontres, sauf accord de la cellule arbitrage et réinscription annuelle.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5070 : Hiérarchie.

Les différents grades sont, dans l'ordre croissant :

- Candidat - Provincial - Candidat fédéral - Fédéral - Volley Belgium -
- International.

Proposition :

Article 5070 : Grades

Au niveau provincial, il n'existe qu'un seul grade: Arbitre provincial.

Par la suite, l'arbitre pourra éventuellement évoluer vers les grades supérieurs non dépendants de la province (FVWB, Volley Belgium, International).

Un arbitre pourra être proposé comme candidat au grade FVWB sur décision de la cellule arbitrage.

Motivation : Il n'y a en pratique qu'un seul grade en province de Liège.

Article 5080 : Grades - Promotions.

Candidat arbitre : Pour être reconnu candidat arbitre, l'intéressé doit :

- Réussir l'examen théorique.
- Réussir les examens pratiques dans le cadre des parrainages 3 rencontres, lors desquels le candidat n'a pas droit à une indemnité d'arbitrage mais reçoit le remboursement de ses frais de déplacement.
- Si, pour une raison valable, un candidat ne peut être parrainé, il peut se présenter à une épreuve pratique que la cellule arbitrage organisé en une seule séance et en présence d'au moins 3 visionneurs ; l'épreuve pratique peut se faire lors d'un tournoi dans la province.

Provincial : Pour être admis comme arbitre provincial, l'intéressé doit:

- Avoir arbitré, en tant que candidat, un minimum de 15 rencontres.
- Être disponible pour diriger des rencontres au moins 1 jour par semaine.
- Accepter d'arbitrer dans toute la province. Cette nomination est entérinée par la cellule arbitrage à la majorité simple.

Candidat fédéral, Fédéral, Volley Belgium, International, honoraire ;

- Se référer au règlement FVWB.

Un arbitre qui obtient une promotion doit, durant un minimum de 2 ans à partir de sa promotion, respecter des conditions de disponibilités du grade auquel il est promu. Dans le cas contraire, la cellule arbitrage peut proposer un arbitre à un niveau supérieur. Elle décide, à la majorité simple, de cette promotion.

Proposition :

Article 5080 : Admission

Pour être admis comme arbitre provincial, le candidat doit:

- Réussir l'examen théorique selon les modalités prévues par la cellule arbitrage.
- Réussir l'examen pratique dans le cadre des parrainages selon les modalités prévues par la cellule arbitrage. Durant ces rencontres, le candidat n'a pas droit à une indemnité d'arbitrage mais reçoit le remboursement de ses frais de déplacement.

Motivation : Il n'y a qu'un seul grade et donc pas de promotion au sein de la province.

Article 5090 : Inactivité - Démission.

Un arbitre candidat, provincial ou fédéral peut obtenir un congé de longue durée en adressant une demande écrite ou par courriel à la cellule arbitrage. Si son congé est inférieur à 1 an, il peut reprendre ses activités sans conditions spéciales. Si son congé est supérieur à 1 an, il est tenu de réussir une épreuve théorique sur les modifications apportées aux règles de jeu pendant son inactivité.

Est réputé démissionnaire, l'arbitre qui :

- Le fait savoir par simple lettre ou courriel à la cellule arbitrage.
- A négligé de rentrer son questionnaire annuel à la cellule arbitrage.
- S'est déconvoqué sans raison valable 3 fois consécutivement ou 5 fois non consécutivement, pendant une même saison sportive.

Proposition :

Article 5090 : Démission

L'arbitre qui souhaite démissionner le fait savoir au responsable de la cellule arbitrage.

Motivation : Suppression de la partie liée aux congés de longue durée (remis plus bas dans l'article relatif aux congés).

Article 5100 : Convocations.

Les arbitres reçoivent, de la cellule arbitrage, leurs convocations via le portail du volley francophone ou, en cas d'urgence, par téléphone. Il est interdit aux arbitres de diriger des rencontres amicales, tournois, etc... dans lesquels ne serait pas engagé le club où ils sont licenciés sans accord préalable de la cellule arbitrage, sous peine de l'amende prévue à l'annexe 5. Il est interdit à un arbitre de diriger une rencontre pour laquelle il n'a pas été désigné (remplacement d'un collègue, permutation entre 2 arbitres), sans autorisation de la cellule arbitrage, sous peine de l'amende prévue à l'annexe 5. Il est interdit aux arbitres d'entretenir avec les clubs une correspondance concernant des questions d'arbitrage, sans l'autorisation de la cellule arbitrage, sous peine de l'amende prévue à l'annexe 5.

Proposition :

Article 5100 : Désignations

Les arbitres reçoivent leurs désignations via un portail spécifique.

Un arbitre peut diriger des rencontres amicales ou des tournois amicaux organisés par le club où il est affilié (et joués dans les infrastructures de ce club).

Un arbitre ne peut diriger d'autres rencontres amicales ou tournois amicaux sans autorisation préalable de la cellule arbitrage sous peine de l'amende prévue à l'annexe 5.

Sauf cas de force majeure, il est interdit à un arbitre de diriger une rencontre pour laquelle il n'a pas été désigné (remplacement d'un collègue, permutation entre 2 arbitres) sans autorisation de la cellule arbitrage, sous peine de l'amende prévue à l'annexe 5.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5110 : Déconvocations.

En cas de nécessité, il est obligatoire de se déconvoyer. Une déconvocation doit toujours remplir les conditions suivantes :

- Être communiquée le plus tôt possible via la procédure électronique mise à disposition sur le portail FVWB.
- Être justifiée.

En cas d'urgence, la déconvocation est faite préalablement par téléphone et confirmée via le portail. La non-observance de cet article entraîne l'application de l'amende prévue à l'annexe 5. Un arbitre qui se déconvoque 3 fois consécutivement ou 5 fois non consécutivement ne sera plus convoqué jusqu'à la fin du championnat. Si ces déconvocations ne sont pas dûment justifiées, l'arbitre est rayé du cadre des arbitres. L'arbitre et le Secrétaire de son club sont avertis dès la troisième déconvocation et les amendes éventuelles, prévues à l'annexe 5, sont appliquées.

Proposition :

Article 5110 : Déconvocations

Au cas où un arbitre ne peut assurer l'arbitrage d'une rencontre pour laquelle il est désigné, il doit se déconvoyer.

Une déconvocation doit toujours être communiquée le plus tôt possible via la procédure électronique mise à disposition sur le portail et être justifiée.

En cas de déconvocation dans les 72 heures avant la rencontre, la déconvocation est faite préalablement par téléphone au responsable des désignations et confirmée via la procédure électronique.

Différentes amendes sont prévues en fonction du moment de la déconvocation (voir annexe 5).

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5120 : Congés.

Les demandes de congés doivent être complétées individuellement via le portail au moins 3 semaines à l'avance (même pour les week-ends où l'arbitre n'est pas convoqué car il peut être sur la liste des réserves).

Proposition :

Article 5120 : Congés

Les congés doivent être complétés individuellement via le portail au moins 3 semaines à l'avance.

En cas de besoin, les arbitres veilleront à également compléter leurs congés pour les dates auxquelles ils n'ont pas été désignés.

Un arbitre peut obtenir un congé de longue durée en informant le responsable de la cellule arbitrage.

En fonction de la durée de son congé de longue durée, la cellule arbitrage déterminera si l'arbitre doit repasser une épreuve théorique ou pratique.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles
+ Ajout des congés de longue durée initialement prévu dans l'article 5090.

Article 5125 : Absences.

Un arbitre absent 3 fois consécutivement ou 5 fois non consécutivement, pendant une même saison sportive, est rayé du cadre des arbitres. L'arbitre et le Secrétaire de son club sont avertis dès la troisième absence et les amendes prévues à l'annexe 5 sont appliquées.

Proposition :

Article 5125 : Absences

Un arbitre ne se présentant pas à une rencontre sans déconvocation se verra infliger l'amende présente en annexe 5.

À la 3ème absence sans déconvocation préalable, il ne sera plus désigné jusqu'à la fin de saison sportive.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5160 : Arbitres- Entraîneurs- Coachs.

Un arbitre qui assure une fonction d'entraîneur et/ou de coach dans un club où il n'est pas licencié doit en avertir la cellule arbitrage, via le formulaire d'inscription annuelle. S'il prend ses fonctions en cours de championnat, il doit le faire dès son engagement. En conséquence, en cas de non-observance de cette déclaration, l'arbitre est passible de l'amende prévue à l'annexe 5.

Proposition :

Article 5160 : Arbitres- Entraîneurs- Coachs

Un arbitre qui assure une fonction d'entraîneur et/ou de coach dans un club où il n'est pas licencié doit en avertir la cellule arbitrage via le formulaire de début de saison. S'il prend ses fonctions en cours de championnat, il doit le faire dès son engagement.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5180 : Défraiements.

Les défraiements sont effectués aux mois de novembre, janvier, mars et juin.

Proposition :

Article 5180 : Défraiements

Les arbitres doivent correctement encoder leurs frais d'arbitrage pour les dates déterminées par la cellule arbitrage sous peine de l'amende prévue en annexe 5.

Les défraiements des arbitres sont effectués aux mois de novembre, janvier, mars et mai.

Si un arbitre constate une erreur lors d'un défraiement, il doit en avertir la cellule arbitrage dans les 7 jours de la réception de ce dernier.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles
+ Ajout de l'article suivant qui va être supprimé car inutile.

Article 5200 : Contestation.

Si un arbitre constate une erreur lors d'un défraiement, il doit en avertir la cellule arbitrage dans les 7 jours de la réception de ce dernier.

Proposition :

Supprimer article

Motivation : Intégré dans l'article précédent

Article 5210 : Règlements provinciaux.

Les règlements provinciaux relatifs aux compétitions, aux coupes Marcel Bodart et à l'arbitrage sont disponibles sur le site internet provincial.

Les arbitres sont tenus de prendre attentivement connaissance dans ces documents de toutes les dispositions les concernant. En cas de négligence, à ce sujet, ils sont passibles des amendes et/ou des sanctions prévues à l'annexe 5.

Proposition :

Supprimer article

Motivation : Pas d'amende prévue pour cela dans l'annexe 5.

Article 5220 : Obligations des clubs envers la cellule arbitrage.

A la demande de la cellule arbitrage, les clubs doivent mettre à sa disposition un créneau horaire (60 à 90 minutes) une fois par an, pour que celle-ci puisse faire la promotion de l'arbitrage directement dans le club. Les membres du club de plus de 12 ans sont tous invités à cette occasion.

Le club qui ne met pas à disposition ce créneau horaire reçoit l'amende prévue à l'annexe 5. (100 UT)

Lorsqu'un club fournit un nouvel arbitre et que ce dernier preste la saison complète, ce club reçoit une valorisation via une note de crédit. Celle-ci est établie sur une période de 3 saisons (1er saison 25 UT, 2ème 40 UT et 3ème saison 60 UT)

. Les arbitres Volley Belgium et FVWB qui ne souhaitent pas arbitrer en provinciale, doivent se mettre 3 fois par an à la disposition de la cellule arbitrage comme chargé de cours, de formation, de visionnement ou de parrainage. En cas de refus, l'amende prévue à l'annexe 5 est appliquée à ces arbitres. Tout arbitre ayant une dette envers la trésorerie provinciale ne peut plus être désigné pour diriger une rencontre provinciale. FVWB et Volley Belgium seront avertis de la décision.

Proposition :

Article 5220 : Obligations des clubs envers la cellule arbitrage

A la demande de la cellule arbitrage, les clubs doivent mettre à sa disposition un créneau horaire (60 à 90 minutes) une fois par an pour que celle-ci puisse faire la promotion de l'arbitrage directement dans le club. Les membres du club de plus de 12 ans sont tous invités à cette occasion.

Le club qui ne met pas à disposition ce créneau horaire reçoit l'amende prévue à l'annexe 5.

Lorsqu'un club fournit un nouvel arbitre et que ce dernier preste la saison complète, ce club reçoit une valorisation via une note de crédit. Celle-ci est établie sur une période de 3 saisons (1ère saison 25 UT, 2ème saison 40 UT et 3ème saison 60 UT).

Motivation : Suppression du montant de l'amende (qui va être retranscrit dans le tableau en annexe 5). Suppression d'une partie qui n'a pas sa place dans cet article (et qui est donc transféré plus bas dans l'article 5270).

Article 5240 : Critique d'arbitrage.

Il est formellement interdit aux arbitres de critiquer publiquement ou via les réseaux sociaux les décisions prises par un collègue dans l'exercice de ses fonctions. Ce grave manque de déontologie est passible d'une suspension de 5 semaines à 1 an et de l'amende prévue. C'est la cellule arbitrage qui est chargée de l'enquête et des mesures disciplinaires consécutives. L'arbitre paie personnellement l'amende.

Proposition :

Article 5240 : Critique d'arbitrage

Il est formellement interdit aux arbitres de critiquer publiquement ou via les réseaux sociaux les décisions prises par un collègue dans l'exercice de ses fonctions.

Le cas échéant, une amende est prévue (voir annexe 5). La cellule arbitrage est chargée de l'enquête et des mesures disciplinaires éventuelles consécutives.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5270 : Obligations des arbitres durant le championnat.

Tout arbitre est tenu de rentrer à la cellule arbitrage son questionnaire annuel, et ce, dans les délais prescrits.

En cas de retard dans l'envoi de ce document, l'amende prévue à l'annexe 5 est appliquée et un nouveau délai est accordé. Passé ce délai, l'amende est doublée. L'arbitre qui ne rentre pas son questionnaire à la cellule arbitrage est considéré comme démissionnaire.

Tout arbitre est tenu de répondre à toutes les convocations qui lui sont adressées par la cellule arbitrage.

Proposition :

Article 5270 : Obligations des arbitres

Tout arbitre est tenu de rentrer à la cellule arbitrage son questionnaire annuel, et ce, dans les délais prescrits.

L'arbitre qui ne rentre pas son questionnaire malgré les rappels est considéré comme démissionnaire.

Sauf raison spécifique, les arbitres doivent accepter les désignations qui leur sont attribuées.

Les arbitres doivent se présenter sur le lieu des rencontres qu'ils dirigent à l'heure prévue par le protocole provincial sous peine d'amendes prévues à l'annexe 5.

Les arbitres doivent encoder les différentes remarques nécessaires dans les commentaires de la feuille de match électronique sous peine de l'amende prévue à l'annexe 5.

Il est interdit aux arbitres d'entretenir une correspondance concernant des questions d'arbitrage avec les clubs sans l'autorisation de la cellule arbitrage, sous peine de l'amende prévue à l'annexe 5.

En cas de besoin, les arbitres FVWB et Volley Belgium qui ne souhaitent pas arbitrer en province doivent se mettre 3 fois par an à la disposition de la cellule arbitrage comme chargé de cours, de formation, de visionnement ou de parrainage. En cas de refus, l'amende prévue à l'annexe 5 est appliquée à ces arbitres.

Tout arbitre ayant une dette envers la trésorerie provinciale ne peut plus être désigné pour diriger une rencontre provinciale. La FVWB et Volley Belgium seront avertis de la décision.

Motivation : Il n'y a pas d'amende prévue pour absence de réponse pour le questionnaire et ce n'est pas appliqué. Ajout des articles supprimés plus haut car pas placé au bon endroit.

Article 5271 : Tenue vestimentaire de l'arbitre.

La tenue vestimentaire de l'arbitre se compose :

- Du polo officiel.
- D'un pantalon de couleur officiel.
- D'une ceinture blanche.
- De chaussettes et chaussures de sport blanches.
- D'un pull officiel, si nécessaire.

Le non-respect du port de la tenue entraîne l'application de l'amende prévue à l'annexe 5.

Proposition :

Article 5271 : Tenue vestimentaire de l'arbitre

La tenue vestimentaire de l'arbitre senior se compose :

- Du polo officiel Volley Belgium (ou du t-shirt « jeune arbitre » pour les arbitres débutants) ;
- D'un pantalon bleu foncé ;
- D'une ceinture blanche ;
- De chaussures blanches ;
- De chaussettes blanches ;
- D'un pull officiel Volley Liège, si nécessaire.

Les jeunes arbitres ont une tenue identique mais ne disposent pas du polo officiel ni du pull officiel.

Le non-respect du port de la tenue entraîne l'application de l'amende prévue à l'annexe 5.

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Article 5280 : Liste des arbitres.

Dès le début du championnat provincial, la cellule arbitrage fait paraître la liste des arbitres de la province sur le site. Cette liste mentionne leur grade.

Article 5310 : Rapport– Réclamations- Réserves.

(Consulter le règlement FVWB et les règles officielles de Volley Ball) Sous peine de l'application de l'amende prévue à l'annexe 5, toute disqualification ou expulsion directe, incident avant, pendant et après la rencontre fait l'objet d'un rapport détaillé établi en 1 exemplaire par l'arbitre concerné via le formulaire ad hoc téléchargeable sur le site provincial. Sous peine de nullité, ce rapport doit être transmis par mail dans les 5 jours au secrétaire provincial et au secrétaire de la FVWB.

Proposition :

Article 5310 : Rapport

Toute disqualification, toute expulsion directe ou tout incident avant/pendant/après la rencontre doit faire l'objet d'un rapport détaillé par l'arbitre concerné via le formulaire ad hoc.

Sous peine de nullité, ce rapport doit être transmis par mail dans les 5 jours au secrétaire provincial et au secrétaire de la FVWB.

En cas d'absence de rapport dans le délai établi, une amende est prévue (voir annexe 5).

Motivation : Reformulation/Clarification et corrections légères sur base des pratiques actuelles

Proposition de modifications (partie arbitrage)

Arbitrage		
Absence & Déconvocation		
Absence de l'arbitre — pas de déconvocation		
Arb01	Absence de l'arbitre sans déconvocation (1ère infraction)	60 UT
Arb02	Absence de l'arbitre sans déconvocation (2ème infraction)	120 UT
Arb03	Absence de l'arbitre sans déconvocation (3ème infraction)	Plus de désignations jusqu'à la fin de la saison
Arb04	Déconvocation jusqu'à 15 jours avant la rencontre	5 UT
Arb05	Déconvocation entre 3 et 15 jours avant la rencontre	20 UT
Arb06	Déconvocation dans les 3 jours avant la rencontre	40 UT
Déontologie		
Arb10	Absence à la réunion générale ou à la formation obligatoire des arbitres	20 UT
Arb11	Direction d'une rencontre non autorisée par la cellule arbitrage	20 UT
Arb12	Correspondance écrite (en matière d'arbitrage) non autorisée entre un arbitre et un club	20 UT
Arb12	Arbitre ayant négligé de signaler à la cellule arbitrage qu'il remplit des fonctions d'entraîneur ou de coach dans un club qui n'est pas le sien	80 UT
Arb13	Absence de rapport ou retard dans l'envoi d'un rapport	40 UT
Arb14	Critique publique négative d'un collègue	50 UT + suspension éventuelle
Arb15	Tenue non réglementaire	8 UT
Arb16	Arrivée tardive (1ère infraction)	4 UT
Arb17	Arrivée tardive (2ème infraction)	8 UT
Arb18	Arrivée tardive (3ème infraction)	16 UT
Administration		
Arb20	Absence d'envoi ou erreur d'encodage des frais d'arbitrage	4 UT
Arb21	Remarques imprécises ou incomplètes	2 UT
Arb22	Arbitre FVWB ou Volley Belgium qui ne se met pas à disposition de la province	100 UT
Divers		
Arb30	Club ne met pas de créneau à disposition sur demande de la cellule arbitrage	100 UT

Motivation générale: Réécriture des différents titres pour une meilleure compréhension et renumérotation

Motivation pour le Arb12 (article barré): N'a plus lieu d'être

Motivation pour le Arb20: Il n'y a plus de Portail FVWB – Réécriture

Motivation pour Arb22 : Eviter de faire le lien avec un article

Motivation pour le Arb30 : Déjà prévu précédemment dans le texte ci-dessus mais n'avait pas été intégré dans le tableau

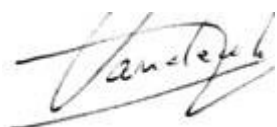
Proposition de modifications (partie jeunes)

IV. Rencontres jeunes		
A) Forfaits		
JF01	Forfait général	100 UT – 200 UT
JF02	Forfait annoncé 72h avant la rencontre + de	2 UT – 10 UT
JF03	Forfait pour avoir aligné un joueur non licencié à la FVWB	8 UT – 20 UT
JF04	Forfait pour avoir aligné un joueur non en ordre médicalement	8 UT
JF05	Forfait pour équipe incomplète	8 UT – 20 UT
JF06	Forfait d'une équipe ne se présentant pas à un tournoi ou tour final	100 UT 100 UT reversé à l'organisateur du tournoi
JF07	Non application des jeux adaptés en minimes après avertissement	8 UT
JF08	Club qui renonce à participer malgré accord écrit à une rencontre organisée par le CP.	20 UT
JF09	Forfait non annoncé à la cellule compétition (+ frais d'arbitrage)	20 UT
JF10	Forfait annoncé entre 0 et 72h avant (+ frais d'arbitrage)	10 UT – 20 UT
JF11	Forfait à un tournoi jeunes en benjamins, pupilles ou cadets	20 UT
JF12	Forfait à un tournoi de qualification aux finales francophones ou de championnat (junior/scolaire)	100 UT – 200 UT
B) Matériel		
JM01	Listing ou dérogation manquante	1 UT
JM02	Terrain ou matériel non en ordre à l'heure fixée	2 UT
JM03	Absence de marquoir ou marquoir non conforme	1 UT
JM04	Absence de feuille d'arbitrage ou d'enveloppe tablette	4 UT – 10 UT
JM05	Absence ou non-conformité de chaise ou podium d'arbitrage	1 UT – 4 UT
JM06	Poteaux non réglementaires	4 UT
JM07	Ballons non réglementaires	8 UT
JM08	Absence de vestiaire (joueurs et arbitres) ou non conforme	8UT
JM09	Absence de carte de coach	8 UT – 50 UT
JM10	Absence de délégué au terrain	4 UT – 10 UT
JM11	Absence de carte de soigneur	1UT – 50 UT
JM12	Absence de marqueur	2 UT – 10 UT
JM15	Oubli CI.	2 UT
JM16	Équipement non en ordre par joueur	1 UT
JM17	Feuille d'arbitrage incomplète	1 UT
JM18	Manque signature : capitaine, coach, délégué (par signature)	2 UT
JM19	Arrivée tardive	1 UT – 10 UT
JM20	Feuille d'arbitrage non réglementaire	1 UT
JM21	Absence de carnet de frais (province de liège)	4 UT
JM22	Manque signatures contrôle listing (jeunes)	4UT
JM23	Dérogations non inscrites sur la feuille de match	4 UT – 5 UT
JM24	Dérogation non demandée auprès de a cellule	10 UT

V. Divers		
DIV01	Président de cellule qui n'aurait pas transmis ses dossiers à son successeur endéans le mois de sa démission	100 UT
DIV02	Club non représenté à la réunion avec la cellule formation	8 UT – 25 UT
DIV03	Dépôt d'une réclamation qui, après examen, s'avère être téméraire ou vexatoire	200 UT
DIV04	Envoi sur des formulaires autres que ceux prévus et publiés par le CP sur le site provincial ou formulaire rempli sans respecter les instructions (nom incorrect, incomplet,) (par formulaire)	8 UT
DIV05	Non-respect du règlement de compétition (inscription d'équipe)	8 UT – 10 UT

Motivation : supprimer les articles en rouge qui ne sont plus d'actualité - Adapter les amendes reprises en vert et tenir compte de l'évolution du contexte.

Le secrétaire,
Marc Vandeveld



Le Président,
Philippe Achten



BILAN Saison 2025/2026

RECETTES

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
--	-----------------	-------------	---------------------------

Présidence-Secrétariat-Trésorerie

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
Présidence-Secrétariat-Trésorerie	37.500	27217,7	-10.282
* Intérêts bancaires 1080	200	340,46	140
* Licences (Coti Prov) 1001	8.000	7864,5	-136
* Licences Loisirs 1002	8.700	4468	-4.232
* Imprimés 1085	900	722,5	-178
* Amendes administratives 1010	0	898	898
* Return FVWB 1072	11.300	11684,24	384
* Rentrées diverses 1090	7.400		-7.400
* Rentrées Cbelgique 1090	1000	1240	240

DEPENSES

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
--	-----------------	-------------	---------------------------

Présidence-Secrétariat-Trésorerie

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
Présidence-Secrétariat-Trésorerie	22.950	17900,09	5.050
* Présidence 2000	1000	1749,18	-749
* Secrétariat 2020	300	251,92	48
* Vice-Présidence 2011	0		0
* Trésorerie 2040	300	134,42	166
* Frais financiers 2080	150	359,38	-209
* Représentation FVWB 2070	1200	493,66	706
* Comité provincial 2060	7000	7477,68	-478
* Licences loisirs FVWB 2920	7000	3910	3.090
* Imprimés 2085	0		0
* Mat. Informatique 2090	1000	2205	-1.205
* Relations publiques 2075	800	337,9	462
* Assurances 2063	850	980,95	-131
* Frais de comptabilité	1500		1.500
* Divers 2099	0		0
* Facture à recevoir	1850		1.850

Cellule Compétition

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
Cellule Compétition	11.150	11238,23	88
* Amendes championnat 1603	2.000	2424	424
* Amendes Loisirs 1625	0		0
* Amendes coupe 1612	0		0
* Amendes seniors 1602	0	384,23	384
* Inscription Championnat 1601	7.500	6640	-860
* Inscription coupe 1610	800	1100	300
* Inscription loisirs 1620	350	190	-160
* Organisation Coupe 1611	500	500	0

Cellule Compétition

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
Cellule Compétition	4.000	2915,91	1.084
* Sénior 2600	200	461,43	-261
* Loisirs 2620	50	137,79	-88
* Coupe Marcel Bodart 2610	3050	1616,69	1.433
* Amendes à ristourner 2654	0		0
* Trophées seniors 2603	700	700	0
* Jeunes arbitrage 2642	0		0

Cellule Jeunes

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
Cellule Jeunes	1.750	0	-1.750
* Amendes jeunes 1102	500		-500
* Inscription jeunes 1103	1.050		-1.050
* Licences jeunes (cotprov) 1105		0	0
* Amendes jeunes (fvwb) 1110	200	0	-200

Cellule Jeunes

	Budget 25/26	Bilan 25/26	ECART BUDGET - REEL
Cellule Jeunes	700	930,86	-231
* Jeunes 2100	200	430,86	-231
* Trophées 2103	500	500	0
* Arbitrage Jun et Sco 2102	0	0	0

Cellule Communication	0	0	0
------------------------------	----------	----------	----------

Cellule Communication	550	444,7	105,3
------------------------------	------------	--------------	--------------

* Commission	2200	150	68,85	81
* Site internet	2202	400	375,85	24

Cellule Formation	2.900	250	-2.650
--------------------------	--------------	------------	---------------

* Recettes diverses	0	0	0	
* Stage d'été	1709	0	0	
* Clinics	1711	400	-400	
* Convention Volley14	1766	2500	-2.500	
* Clinic (Moventis)	1708	0	0	
* Amendes	1702	0	0	
* Proxy Volley	1710	0	250	250

Cellule Formation	12.150	15692,87	-3.543
--------------------------	---------------	-----------------	---------------

* Cellule	2700	400	1572,24	-1.172
* Entraîneurs	2710	2900	4778,88	-1.879
* Matériel	2770	0		0
* Rassemblement Volley14	2104	4000	6710,53	-2.711
* Championnat - Sélection	2740	0		0
* Interprovinces	2720	2700	1178,2	1.522
* Location salle	2725	600	703,02	-103
* Location terrains	2726	100		100
* Stages	2729	0		0
* Journées Jeunes	2731	0		0
* Clinic - Form continue	2705	400	750	-350
* Proxy Volley	2707	1050		1.050

Cellule Arbitrage	1200	1532	332
--------------------------	-------------	-------------	------------

* Amendes clubs	1301	0	0	0
* Amendes arbitres	1302	1200	1532	332
* Retour Polos Arb	1325	0		0

Cellule Arbitrage	14.150	16482,44	-2.332
--------------------------	---------------	-----------------	---------------

* Cellule arbitrage	2300	1850	2785,26	-935
* Crédit clubs (Bonus)	2302	1500		1.500
* Visionnement	2310	3500	2256,51	1.243
* Arbitrage jeunes	2320	2400	1729,29	671
* Parrainage	2312	2500	8870,85	-6.371
* Informations Clubs	2315	0	322,82	-323
* Formation	2313	500	517,71	-18
* Achat polos	2325	0		0
* Arbitrage tournois qualif.		1900		1.900
* Divers	2330	0		0

Budget 25/26	Bilan 25/26	Recettes ECART BUDGET - REEL
54.500	40.238	-14.262
Solde Réel 25-26		-14.129 C

Budget 25/26	Bilan 25/26	Dépenses ECART BUDGET - REEL
54.500	54.367	133

BUDGET saison 2026/2027

		Bilan 25/26		Budget 26/27				Bilan 25/26		Budget 26/27	
Présidence-Secrétariat-Trésorerie		27217,7		24.920		Présidence-Secrétariat-Trésorerie		17900,09		15.820	
* Intérêts bancaires	1080	340,46		340		* Présidence	2000	1749,18		1500	
* Licences (Coti Prov)	1001	7864,5		8.000		* Secrétariat	2020	251,92		300	
* Licences Loisirs	1002	4468		2.080		* Vice-Présidence	2011			0	
* Imprimés	1085	722,5		900		* Trésorerie	2040	134,42		300	
* Amendes administratives	1010	898		900		* Frais financiers	2080	359,38		400	
* Return FVWB	1072	11684,24		11.700		* Représentation FVWB	2070	493,66		1000	
* Rentrées diverses	1090			0		* Comité provincial	2060	7477,68		7000	
* Rentrées Cbelgique	1090	1240		1000		* Licences loisirs FVWB	2920	3910		1920	
						* Imprimés	2085			0	
						* Mat. Informatique	2090	2205		500	
						* Relations publiques	2075	337,9		400	
						* Assurances	2063	980,95		1000	
						* Frais de comptabilité				1500	
						* Divers	2099			0	
						* Facture à recevoir				0	
Cellule Compétition		11238,23		11.170		Cellule Compétition		2915,91		3.050	
* Amendes championnat	1603	2424		2.500		* Sénior	2600	461,43		500	
* Amendes Loisirs	1625			100		* Loisirs	2620	137,79		150	
* Amendes coupe	1612			0		* Coupe Marcel Bodart	2610	1616,69		1700	
* Amendes senior	1602	384,23		0		* Amendes à ristourner	2654			0	
* Inscription Championnat	1601	6640		6.500		* Trophées champions	2603	700		700	
* Inscription coupe	1610	1100		1200		* Jeunes arbitrage	2642			0	
* Inscription loisirs	1620	190		120							
* Organisation Coupe	1611	500		750							
Cellule Jeunes		0		6.180		Cellule Jeunes		930,86		7900	
* Amendes jeunes	1102			1400		* Jeunes	2100	430,86		400	
* Inscription jeunes	1103			780		* Trophées	2103	500		0	
* Licences jeunes (cotprov)	1105	0		0		* Arbitrage Jun et Sco	2102	0		0	
* Amendes jeunes (fvwb)	1110	0		0		* Académie U13	2112	0		7500	
* Académie U13	1112	0		4000							

Cellule Communication	0	0	Cellule Communication	444,7	2200
			* Commission	2200	68,85
			* Site internet	2202	375,85

Cellule Formation	250	5.650	Cellule Formation	15692,87	6.500
* Recettes diverses	0	0	* Cellule	2700	1572,24
* Stage d'été	1709	0	* Entraîneurs	2710	4778,88
* Clinics	1711	400	* Matériel	2770	0
* Convention Volley14	1766	5000	* Rassemblement Volley14	2104	6710,53
* Clinic (Moventis)	1708	0	* Championnat - Sélection	2740	0
* Amende	1702	0	* Interprovinces	2720	1178,2
* Proxy Volley	1710	250	* Location salle	2725	703,02
			* Location terrains	2726	0
			* Stages	2729	0
			* Journées Jeunes	2731	0
			* Clinic - Form continue	2705	750
			* Proxy Volley	2707	250

Cellule Arbitrage	1532	1900	Cellule Arbitrage	16482,44	14.350
* Amendes clubs	1301	0	* Cellule arbitrage	2300	2785,26
* Amendes arbitres	1302	1532	* Crédit clubs (Bonus)	2302	350
* Retour Polos Arb	1325	400	* Visionnement	2310	2256,51
			* Arbitrage jeunes	2320	1729,29
			* Parrainage	2312	8870,85
			* Informations Clubs	2315	322,82
			* Formation	2313	517,71
			* Achat polos	2325	0
			* Arbitrage tournois qualif.		0
			* Divers	2330	0

	Bilan 25/26	Budget 26/27		Bilan 25/26	Budget 26/27
	40.238	49.820		54.367	49.820
Solde bilan 25-26	-14.129	0 €	Solde Budget 26-27		